

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de Loire et Cher

COMMUNE de CHEVERNY

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1

relatif à

Reserve foncière pour la construction d'un quartier
intergénérationnel aux lieux-dits "La Puce 15 et "La Bouletière"
et de voirie de liaison avec le sentier boueux
Dossier préalable à la déclaration d'utilité publique
- Dossier d'enquête foncière

ENQUETE RELATIVE

A

Reste foncière pour la construction d'un pavillon intergénérationnel aux Pous-dels "LA POUC" et "Le BOULETIERE" et de voirie de liaison avec le centre bourg de CHEVERNY.

Assises d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Bureau d'enquête foncière

En exécution de l'arrêté du 13 Avril 2022 de Monsieur le Dominique Préfet de Loire et Cher, je soussigné, M. BOUFFORT Thierry

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de 15 jours, du Dimanche 10 Mai 2022 au Dimanche 24 Mai 2022

les _____ de _____ heures _____ à _____ heures
les _____ de _____ heures _____ à _____ heures
les _____ de _____ heures _____ à _____ heures
les _____ de _____ heures _____ à _____ heures

les observations du public.

A CHEVERNY, le 10 Mai 2022

Première journée :

Le 10 Mai 2022 de 9 heures _____ à 12 heures _____

1. — Observations de M. Paul Jean-Luc Huot de Froberville
Compte tenu de l'importance du projet, il me semble important que la commune puisse acquiescer les parcelles régularisées sur le plan.

Concernant le projet dans son ensemble dont je regrette qu'il ne sera pas l'objet d'une concertation globale

pour l'écoquartier il me paraît important que les profils des terrains ne donnent pas l'impression que les maisons sont isolées les uns aux autres. Cet écoquartier doit être un cul-de-sac, donc la route qui le traverse doit être limitée à 20-30km/h

si non Traci doit être simulée pour
devenir les entrées de cetera.

Le trajet allant du rond point de Cour-chermy
situé à l'abri des pompier et arrivant au
parking "du château" doit être supérieur à la
marée du trajet passant par le village de
Cour-chermy afin que les GPS n'indiquent
pas cette route aux touristes.

Un coquardier doit être une zone de calme
et de grande pour nos habitants.

Pour la terrain "Fontaine" je trouve que l'axe de
circulation doit être passer au jeu plus
au sud.

Au nord de cet axe il n'est pas bon
d'arranger cet espace qui peut rester
avec propriété privés.

Au nord de cet espace, celui-ci devrait faire
l'objet d'une réflexion approfondie sur
SES DESTINATIONS (axe de spectacle, aire de pique-nique
aire de promenade ou de rassemblement etc) à l'école de
paysage pouvant-arriver à résoudre un certain des
problèmes de l'axe au niveau d'architecte

Pour la route reliant la RD 765 au giratoire
en chermy, celle-ci ne doit pas être les touristes
qui passent à Cour-chermy par les axes.
il y va de la survie de l'ensemble de
Cour-chermy.